

# POLITIQUE EN MATIÈRE DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Adoptée par le Conseil d'administration	2022-12-14	221214-03

CLASSIFICATION	Administration
ENTRÉE EN VIGUEUR	2022-12-14
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Directeur du développement organisationnel

## TABLE DES MATIÈRES

---

1.	MISE EN CONTEXTE	3
2.	CHAMPS D'APPLICATION	4
3.	DÉFINITIONS	4
4.	PRINCIPES DIRECTEURS	5
5.	OBJECTIFS	5
6.	AXES D'INTERVENTION	5
7.	NOS ENGAGEMENTS	6
8.	RESPONSABILITÉS	6
9.	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	6

## 1. MISE EN CONTEXTE

Situé au cœur même du berceau du développement durable, Le Carré 150 représente une véritable porte d'entrée vers le monde culturel pour la population des MRC d'Arthabaska et de l'Érable. Ce complexe multifonctionnel à la fine pointe représente une fierté pour les citoyens de la ville et de l'ensemble de la région, où ils peuvent y apprécier une programmation culturelle diversifiée et de qualité. Depuis l'ouverture du lieu en 2015, l'équipe de Diffusion Momentum se fait un devoir d'intégrer à ses pratiques différentes initiatives en développement durable qui visent à obtenir un impact positif tant au niveau environnemental, économique que social. Ces initiatives ne cessent de grandir et de s'améliorer au sein de l'organisme. Allant de nouvelles pratiques administratives à la gestion des achats, en passant par l'amélioration de son service de billetterie et de ses pratiques en gestion de matières résiduelles, Diffusion Momentum souhaite clairement réduire l'empreinte environnementale de ses spectacles et activités et favoriser la production et la consommation responsable, tout en stimulant les retombées pour sa communauté immédiate.

Dans cette optique, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, Diffusion Momentum a adhéré à la *Démarche d<sup>2</sup>* de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CLD). Cette démarche, qui comprenait notamment un diagnostic de ses pratiques actuelles en développement durable, était le point de départ afin de structurer la vision et les actions à entreprendre afin d'intégrer, dans le quotidien de son équipe et dans l'expérience-client de ses visiteurs, les valeurs en développement durable qui lui sont chères.

Par son adhésion à la *Démarche d<sup>2</sup>*, l'organisation s'est engagée, par le biais de la *Lettre d'engagement*, à suivre les trois étapes d'accompagnement en développement durable, soit :

1. La réalisation du diagnostic;
2. L'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action;
3. Le suivi et l'amélioration continue.

Dans le but de réaliser ces différentes étapes, un comité de travail reflétant l'ensemble de l'organisation a été créé. Il se compose d'un responsable pour chacun de ces secteurs-clés de l'organisme :

<b>Opérations</b>	Ce secteur englobe la coordination efficace des activités de diffusion et de localisation, garantissant une expérience fluide et sécuritaire pour les différents publics. L'équipe s'assure de l'accueil chaleureux des visiteurs et de l'entretien ménager des espaces, veillant à ce que chaque lieu soit propre, fonctionnel accueillant et sécuritaire. Ce mandat vise à maximiser la satisfaction des différents publics.
<b>Services alimentaires</b>	Ce secteur comprend la gestion des comptoirs de vente des breuvages et produits alcoolisés. Il comprend également les services alimentaires offerts aux artistes et équipes de tournée lors de leur passage dans nos lieux.
<b>Centre d'art</b>	Ce secteur regroupe toutes les activités liées à la programmation en arts visuels contemporains et autres formes d'arts multidisciplinaires développées par l'équipe, que ce soit dans la galerie, dans d'autres espaces du Carré 150, ou à l'extérieur.
<b>Communications, marketing et billetterie</b>	Ce secteur englobe l'ensemble des actions et stratégies visant à la mise en vente, à informer, à sensibiliser et à promouvoir les programmations et politiques organisationnelles de Diffusion Momentum, à tous les points de contact avec les différents publics, que ce soit au comptoir, par téléphone ou encore par l'entremise d'une plateforme en ligne.
<b>Direction technique</b>	Ce secteur englobe la coordination des besoins technique nécessaires au bon déroulement de chacun des événements ou manifestations artistiques organisés et/ou supervisés par Diffusion Momentum, que ce soit dans les espaces du Carré 150 ou même à l'extérieur.
<b>Codirection générale</b>	Ce secteur est composé de deux personnes qui collaborent étroitement pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation. L'un des codirecteurs se concentre sur les aspects administratifs, supervisant la gestion des ressources humaines, financières et infrastructurelle, tandis que l'autre se consacre à la direction artistique, développant la programmation culturelle, les initiatives créatives et en assure le déploiement avec ses équipes. Ensemble, ils veillent à aligner les objectifs artistiques et administratifs, favorisant ainsi une synergie entre la vision artistique de l'organisation et son efficacité opérationnelle.

En s'engageant à intégrer les principes directeurs énumérés dans cette présente *Politique en matière de développement durable* dans chacune de ses sphères d'activités et à les communiquer auprès de ses différents publics, partenaires, fournisseurs, artistes et artisans de passage dans ses lieux, Diffusion Momentum souhaite affirmer son leadership en tant qu'organisme culturel engagé dans son milieu. En complète cohérence avec sa mission et sa vision,

L'ensemble des actions prévues dans le cadre de cette *Politique* proposent une réponse aux trois principaux enjeux en matière de développement durable, soit la **protection de l'environnement**, le **bien-être collectif** et la **prospérité économique**.

En tant qu'entreprise citoyenne engagée dans le développement de sa collectivité, l'organisation désire maintenant déployer plus activement ses engagements et les mettre en valeur auprès de ses différents publics et artistes. En plus de faire rayonner l'organisme et son espace culturel en tant que leader en développement durable et en organisation d'événements écoresponsables, Diffusion Momentum souhaite inspirer ses pairs et démontrer que le développement culturel et durable sont désormais indissociables.

## 2. CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel de Diffusion Momentum, créant un cadre clair pour guider nos actions et décisions. Elle vise également à communiquer les orientations stratégiques de l'entreprise aux clients, fournisseurs, partenaires, subventionneurs et à l'ensemble de la communauté. De cette manière, nous affirmons notre engagement envers la transparence et la collaboration, tout en renforçant les liens avec toutes les parties qui contribuent à notre mission.

## 3. DÉFINITIONS

<b>Développement durable</b>	Selon la <i>Loi sur le développement durable</i> un « Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »
<b>Centre d'art Jacques-et-Michel-Auger</b>	Centre d'exposition professionnel dédié aux arts visuels contemporains, où les visiteurs peuvent s'arrêter et apprécier les expositions en cours selon l'horaire proposé, juste avant leur spectacle ou encore dans le cadre d'activités artistiques multidisciplinaires. Le CAJEMA est un lieu de rencontre, de découvertes et d'animation accessible à tous et ce, gratuitement.
<b>Spectacles et autres activités</b>	Tous les spectacles réguliers (peu importe leur discipline) programmés par Diffusion Momentum et présentés à l'intérieur du Carré 150 ainsi que toutes les activités, expositions et événements chapeautés par le CAJEMA. Parce que le développement durable est l'affaire de tous, ce terme englobe également tous les événements et activités résultant de locations par des organismes externes.
<b>Artiste</b>	Personne, groupe de personnes et équipes de tournée de passage au Carré 150, au Centre d'art Jacques-et-Michel-Auger ou encore dans le cadre d'un événement extérieur organisé par Diffusion Momentum afin de présenter une prestation artistique, exposer des œuvres ou pour s'entretenir avec des publics ciblés dans le cadre d'activités de médiation.
<b>Public</b>	Toute personne qui visite nos lieux de diffusion afin d'assister à un spectacle, une exposition, un événement spécial ou encore un événement tenu dans le cadre d'une location, de même que tous les publics participant à des activités tenues hors-les-murs.
<b>Fournisseur</b>	Toute personne ou établissement qui approvisionnent en marchandises ou en services Diffusion Momentum.
<b>Producteur, agent et directeur de tournée</b>	Toute personne qui gère la venue d'une tournée d'un spectacle dans une des salles du Carré 150.
<b>Partenaire, commanditaire et bénéficiaire de dons et commandites</b>	Personne physique ou morale qui apporte un soutien matériel ou financier à Diffusion Momentum en vue d'en retirer un bénéfice publicitaire, ou encore qui bénéficie de faveurs et toute autre avantage en retour.
<b>Locataire</b>	Personne physique ou morale qui loue un espace à l'intérieur du Carré 150 afin d'y présenter un événement privé ou public.

## 4. PRINCIPES DIRECTEURS

---

Les principes directeurs en matière de développement durable suivants ont été retenus afin d'orienter et de guider les engagements inclus dans la présente *Politique* :

- **Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- **Équité et solidarité sociale** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- **Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- **Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions (et particulièrement son économie locale) doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- **Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

## 5. OBJECTIFS

---

La *Politique* de développement durable de Diffusion Momentum vise en premier lieu à formaliser le développement durable dans l'ensemble de ses pratiques. Elle permet également de témoigner des progrès effectués par l'organisme au fil du temps.

Les engagements retenus dans le cadre de cette démarche visent plus spécifiquement à :

- Réduire l'impact environnemental résultant de ses différentes activités;
- Favoriser le soutien communautaire et l'accessibilité culturelle;
- Favoriser le bien-être et la mobilisation des employés;
- Participer de manière durable à l'essor économique local;
- Sensibiliser les différents publics à l'importance des actions posées et favoriser leur mobilisation.

## 6. AXES D'INTERVENTION

---

La présente politique constitue un cadre de référence pour Diffusion Momentum afin de mettre en œuvre son engagement en matière de développement durable. Ainsi, dans le cadre de sa démarche, Diffusion Momentum a pu identifier les différentes initiatives déjà mises en place par son équipe afin d'atteindre les objectifs mentionnés précédemment. Parallèlement, de nouvelles actions ont aussi été ciblées afin d'intégrer plus profondément les principes de développement durable au cœur de ses opérations.

Ces actions s'articulent autour de **six principaux axes d'intervention** pertinents au secteur des arts et spectacles, lesquels constituent nos engagements envers l'un ou l'autre des **trois principaux enjeux** du développement durable :

ÉCONOMIQUE



ENVIRONNEMENTAL



SOCIAL



## 7. NOS ENGAGEMENTS

<b>Gestion des matières résiduelles (GMR)</b>	Assurer une saine gestion des matières résiduelles est une priorité fondamentale pour notre organisation. Nous nous engageons à promouvoir une approche responsable en favorisant et en priorisant, dans cet ordre, la réduction des déchets à la source, le réemploi des matériaux, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. En dernier recours, nous reconnaissons que l'élimination des matières résiduelles est nécessaire, mais elle doit être considérée comme une option ultime. Cette démarche vise à minimiser notre impact environnemental tout en sensibilisant notre personnel et nos partenaires à l'importance d'adopter des pratiques durables.
<b>Énergies et ressources</b>	Assurer une saine gestion de l'énergie et de l'eau, regroupant ces ressources comme essentielles à notre fonctionnement et à notre responsabilité envers l'environnement. Par nos actions, nous visons à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. Notre objectif est de réduire significativement les dépenses liées à la consommation énergétique tout en minimisant l'impact environnemental associé. Nous veillons à ce que cette démarche ne compromette en aucun cas le confort de notre personnel ni le niveau de production de l'organisation, afin de maintenir un équilibre harmonieux entre durabilité et efficacité.
<b>Achats, approvisionnements et alimentation</b>	Assurer une gestion écoresponsable des achats prévus aux opérations courantes, que ce soit pour l'administration ou la maintenance. Cette démarche s'étend également aux provisions alimentaires nécessaires à la tenue de nos lunettes et aux différents emplacements que nous offrons. En choisissant des fournisseurs et des produits qui respectent les normes environnementales élevées, nous visons à minimiser notre empreinte écologique tout en soutenant les pratiques durables. Ainsi, nous renforçons notre responsabilité sociale et environnementale, tout en garantissant que nos opérations sont à la fois efficaces et respectueuses de l'environnement.
<b>Engagement social et communautaire</b>	Créer un impact positif sur le développement local et régional, reconnaissant l'importance de notre rôle au sein de la communauté. À travers diverses initiatives, nous cherchons à améliorer la qualité de vie des citoyens en suscitant la création de richesse et en veillant à l'établissement et au maintien d'emplois de qualité. Nous croyons fermement qu'un environnement de travail sain et motivant pour nos employés est essentiel pour atteindre ces objectifs. En favorisant le bien-être de notre équipe et en soutenant des projets locaux, nous contribuons à bâtir une communauté dynamique et résiliente, où chacun peut s'épanouir et prospérer.
<b>Gouvernance</b>	Formaliser le développement durable dans nos pratiques au sein de tous les secteurs d'activités de notre organisation. Cela implique non seulement d'intégrer des principes de durabilité dans chacune de nos actions, mais aussi d'encadrer l'ensemble de nos stratégies par des politiques claires et des règles d'éthique rigoureuses. Ces lignes directrices seront régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution de notre organisation et des enjeux environnementaux et sociétaux contemporains. Ainsi, nous nous assurons que chaque initiative contribue de manière significative à un avenir plus durable, tout en renforçant notre responsabilité sociale et notre engagement envers toutes nos parties prenantes.
<b>Communication et sensibilisation</b>	Sensibiliser toutes les parties prenantes de nos activités aux valeurs et aux principes de développement durable qui guident notre organisation. En partageant notre vision et nos pratiques, nous aspirons à faire rayonner la marque de Diffusion Momentum (Le Carré 150) en tant que citoyen corporatif responsable. Notre objectif est de devenir un modèle inspirant et engagé au sein de notre communauté, en encourageant un dialogue constructif et en incitant chacun à participer activement à des initiatives durables. Par cette démarche, nous souhaitons renforcer notre impact positif tout en contribuant à l'épanouissement de notre milieu.

## 8. RESPONSABILITÉS

L'application de la présente *Politique* est sous la responsabilité de la codirection générale de l'organisme. Son élaboration, sa mise en œuvre et sa révision ponctuelle sont cependant partagées par les membres du comité composé des cadres responsables des différents secteurs. Tout gestionnaire de l'entreprise a aussi la responsabilité de l'application de la Politique dans son secteur d'activité et peut être appelé à être mandaté sur des projets spécifiques en lien avec son champ de compétence.

## 9. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La Politique de développement durable entre en application à la date de son adoption par le Conseil d'administration de Diffusion Momentum.

La présente Politique en matière de développement durable est adoptée lors de la réunion régulière du conseil d'administration de Diffusion Momentum tenu le 14 décembre 2022 et sera révisée tous les trois ans.